



MAIRIE de PLESDER
2, Place de l'Erable
35720 PLESDER

Affiché en Mairie le 16/11/2020

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Novembre 2020

*Seuls des extraits des délibérations sont affichés.
Le registre complet des délibérations est consultable en Mairie.*

L'an deux-mille-vingt, le dix novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de PLESDER, légalement convoqué le six novembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Evelyne SIMON-GLORY, Maire

Étaient présents : Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. COQUIO Patrick, Mme CLOSSAIS Soazig, M. THIBAUT Patrick, Mme GADENNE Nathalie, M. HERVÉ Sandy, Mme BRYON Jocelyne M. SIMÉON Franck, Mme BOISSEL Édith, M. PINSEMBERT Jean, Mme BONENFANT Nathalie, M. DELAROCHEAULION Frédéric.

Absent ayant donné procuration :

Mme PINARD GONY Axelle a donné pouvoir à M. HERVÉ Sandy

Absents : M. MOREL Jean-Pierre, M. AUBERT Philippe

M. Jean PINSEMBERT été élu secrétaire (art. L2121-15 du CGCT).

Délibérations prises par le conseil

N°50/2020

Renouvellement de la convention d'assistance technique avec le département d'Ille-et-Vilaine pour le suivi du fonctionnement de la station d'épuration

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention d'assistance technique pour le suivi et l'exploitation du système d'assainissement collectif à compter de 2021 pour une durée de 4 ans avec le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine

- **PREVOIT** les crédits correspondants sur le budget de l'assainissement

Adopté à l'unanimité.

N°51/2020

Gestion du terrain de foot

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACTE** les nouvelles modalités d'utilisation du terrain de foot de Plesder

- **APPROUVE** la convention de mutualisation et le règlement d'utilisation du terrain de foot

- **AUTORISE** Mme le maire à facturer les charges correspondantes aux autres communes chaque année conformément aux stipulations de la convention de mutualisation ci-joint

Adopté à l'unanimité.

N°52/2020
Décision modificative n°2 - Budget principal

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES		RECETTES	
	augmentation de dépenses	diminution de dépenses	augmentation de recettes	diminution de recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT				
D 2313 : constructions (enveloppe de travaux prévisionnelle non affectée au BP)		11 500,00 €		
Opération n°22 ECOLE. D 2184 mobilier (aire de jeux + bardage préau + alarme visuelle)	11 500,00 €			
TOTAL INVESTISSEMENT	11 500,00 €	11 500,00 €		

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** la décision modificative n°2 du budget principal ci-dessus

N°53/2020
Horaires de l'école – année scolaire 2021-2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **REND UN AVIS FAVORABLE** sur le maintien de l'organisation scolaire sur 8 demi-journées à raison de 4 jours d'école par semaine pour l'année scolaire 2021-2022 soit lundi/mardi - jeudi/vendredi

Adopté à l'unanimité.